

Qui est le médiateur familial ?

- Un professionnel titulaire du Diplôme d'Etat de Médiateur Familial qui a des compétences en psychologie, en sociologie et en droit.
- Ses spécialités : la communication, le conflit dans toutes ses formes, la médiation et les difficultés relationnelles.
- Il est impartial, indépendant, neutre et lié par la confidentialité. Il se réfère au code de déontologie APMF.
- Il encourage les personnes à consulter les professionnels de la justice car il ne donne pas de conseil juridique. (Juges, Avocats, Notaires, Huissiers, Maison de Justice et du Droit, ...)



Quelques constats

- Un enfant dont l'émotion est ignorée ou incomprise va développer un état de stress . Catherine Guegen (pédiatre)
- 3,4 % des enfants vivent en résidence alternée en 2020, contre 3,0 % en 2018. Cette situation multiplie les contacts et les sujets de négociations entre les parents. EAR (Enquêtes Annuelles de Recensement)
- 31% des jeunes adultes dont les parents sont séparés n'ont plus de relation avec un de leurs parents, le plus souvent leur père (pour 27% d'entre eux). DREES (Direction de la Recherche, des Études, de l'Évaluation et des Statistiques)
- « Les procédures se complexifient avec de plus en plus d'affaires en urgence et de dossiers en parallèle chez le juge des enfants. Pour faire du qualitatif, il faut donc prendre le temps » Carol Bizouarn, JAF - In Dalloz actualité du 30/09/22.

Où nous trouver :



LA MÉDIATION FAMILIALE

à destination et en partenariat avec les acteurs de la justice.

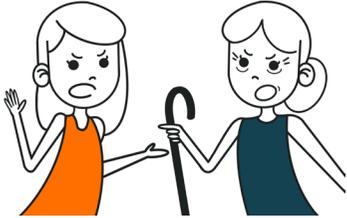


« Les gens veulent qu'il n'y ait pas de conflit ;
or ce sont les conflits qui sont
formateurs quant ils sont assumés »

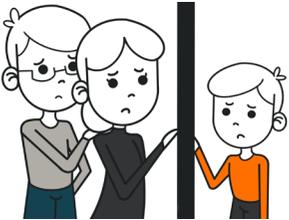
F. DOLTO

Ça vous parle ?

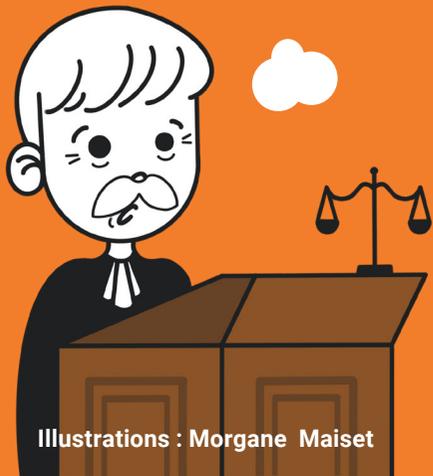
Mes petits-enfants me manquent



Notre ado ne nous parle plus



Comment fait-on pour nos parents ?



Consulter la vidéo



Illustrations : Morgane Maiset

C'est quoi la médiation familiale ?

La médiation familiale propose un lieu neutre pour y organiser des entretiens confidentiels qui favorisent un dialogue apaisé entre des personnes concernées par des questionnements, des tensions ou des conflits familiaux.

Au cours du processus de médiation familiale, les personnes énoncent leurs souhaits, leurs demandes, leurs besoins et expriment leurs ressentis.

L'objectif est de clarifier les difficultés que les personnes traversent et de trouver des réponses aux questions qu'elles se posent. Celles-ci peuvent prendre la forme d'accords de médiation.

Cette démarche repose sur les principes de liberté et de responsabilité. L'impartialité, la position de tiers et le non-jugement du médiateur familial favorisent l'expression, la reconnaissance mutuelle autour de leurs responsabilités, notamment parentales.

Médiateurs familiaux et acteurs de la justice mettent leurs compétences au service des familles qui font face à des préoccupations diverses : autorité parentale et résidence des enfants, conséquences d'un divorce, réorganisation familiale, responsabilité financière, accompagnement du vieillissement d'un parent, succession, ...

Quand orienter vers la médiation familiale ?

- Quand la confiance réciproque est rompue.
- Quand l'émotion empêche le dialogue alors que les personnes ont besoin d'élaborer des solutions, notamment pour les enfants.
- Lorsque les enjeux financiers empêchent une vision claire et juste de la situation.
- Quand le conflit entraîne une dégradation des images respectives de l'une ou l'autre des personnes.
- Quand les situations demandent de clarifier des incompréhensions avant ou après l'intervention de la justice.
- Au moment d'une transition familiale : rupture de lien, tutelles, situations de parents âgés, succession, conflits parents-adolescents, recompositions familiales, ...
- Quand les relations familiales rendent compliquée l'application des décisions de justice ou des actes administratifs.

